

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **10/07/2020**

Date d'affichage : **10/07/2020**

**de la commune de COGOLIN
séance du LUNDI 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE, maire,

PRESENTS : Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Régine RINAUDO – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD –

POUVOIRS : Liliane LOURADOUDOUR à Patricia PENCHENAT / Elisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Bernadette BOUCQUEY à Kathia PIETTE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte du massif des Maures, soit un délégué titulaire et un suppléant.

Conformément à l'article L5212-7 du CGCT, ces délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à la possibilité donnée par l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections

N° 2020/056

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

CM du 20/07/2020

N° 2020/056

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-7, L5212-6 et L5212-7,

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-760.

Les candidats sont appelés à déposer leurs listes :

Liste LANSADE

Délégué titulaire : Gilbert UVERNET

Délégué suppléant : Patricia PENCHENAT

Les résultats sont les suivants :

33 votants

Sont élus :

Délégué titulaire : Gilbert UVERNET : 26 voix

Délégué suppléant : Patricia PENCHENAT : 26 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ

